

N° VP	VP.219
Libellé	Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)
Unité	€/m³
Type	Variable de performance
Utilisé pour le calcul de l'indicateur :	D102.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ via le calcul automatique de la VP.179 Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1
Utilisé pour la consolidation de l'indicateur :	-
Commentaires et précisions	<p>Il s'agit de toute taxe ou redevance, <b>en dehors des taxes déjà identifiées par ailleurs, soit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en dehors de la TVA</li> <li>- en dehors de la redevance de l'Agence de l'eau pour prélèvement</li> <li>- en dehors de la redevance de l'Agence de l'eau pour pollution de l'eau d'origine domestique</li> <li>- en dehors de la redevance VNF prélèvement</li> </ul> <p>Par ailleurs, les redevances reversées aux services de production ou de transfert d'eau potable ne relèvent pas de cette catégorie et doivent être intégrées dans les VP.177 et VP.178.</p> <p>Attention, les redevances pour d'autres EPCI (EPCI de gestion, de travaux ou d'étude par exemple), ne sont pas des redevances au sens strict, et doivent être saisies dans la part collectivité. On précise éventuellement en case commentaire les différentes parts collectivités.</p> <p>Si le service n'est pas concerné, mettre 0 dans cette variable.</p>
Version	1/240913
Date	24/09/2013